



GRANDE-SYNTHE

DUNKERQUE

LOON-PLAGE

GRAVELINES

SAINT-GEORGES-SUR-L-AA

CRAYWICK

**Légende**  
Hauteurs maximales des bâtiments

- Hauteurs spécifiques
- Voir règlement écrit
- Non réglementé
- 9 m
- 12 m
- 15 m
- 18 m
- 20 m
- 21 m
- 27 m
- 30 m
- 50 m
- Limites communales

**Avertissement**  
Les dispositions relatives à la hauteur des constructions ne sont pas applicables aux constructions relevant de la destination d'équipements d'intérêt collectif et service publics.  
Les hauteurs sont mesurées à partir du niveau de l'axe de la voie.

Sources des données :  
DGPR Cadastre  
CUD PLUHD

Communauté Urbaine de Dunkerque  
Parc de la Marine - BP 85520  
59008 DUNKERQUE CEDEX 1  
Tel : 03 28 62 70 00



**Plan Local d'Urbanisme  
Intercommunal  
Habitat-Déplacement**

**PLAN DES HAUTEURS DE BATIMENTS  
Loon-Plage  
Plan 2/3**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil  
Communautaire en date du 9 février 2024 portant  
approbation de la première modification simplifiée  
du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat  
et Déplacements.

Dunkerque, le 9 février 2024  
Pour le Président,  
Le Vice-Président,  
Martine BEYAERT

Echelle 1/5000 e  
0 250 500  
Mètres